LE COUDRAY-MACOUARD
PETITE CITÉ DE CARACTÈRE

Procès Verbal

Du 09 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six le neuf septembre à vingt heure trente minutes le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur POLICE Gérard.

Etaient présents : POLICE Gérard, DELEVAL Balsamie, FLEURY-MENOU Christine, ANGELI Stéfane, LECOMTE-GUILLOTTE Héloïse, BERGER Pascal, MENOU Gaëtan, , DANIEL Christelle, NEVERS Thomas, BENOIST Romain, POIRIER Sylvie, HAMEURY-CHEVALLIER Frédérique, et ASTARCI Erol

Pouvoirs : Fabrice GEORG donne pouvoir à Stéfane ANGELI, Stéphanie LEMEROND donne pouvoir à Balsamie DELEVAL

Formant la majorité des membres en exercice.

Il a été procédé, conformément l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Héloïse LECOMTE-GUILLOTTE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORANGE – Renouvellement permission de voirie

Handirect nous contact en tant que prestataire mandaté par la société Orange pour assurer la gestion de ses obligations réglementaires relatives à son réseau de télécommunications.

À ce titre, la société Handirect a été chargée d'effectuer, en son nom, les démarches nécessaires à la prorogation des permissions de voirie liées aux infrastructures déployées sur votre territoire.

Nous sollicitons donc votre accord pour la prorogation des permissions de voirie, dont les références figurent en annexe de ce mail, permettant l'occupation du domaine public par les réseaux de communications électroniques d'Orange situés sur votre territoire : LE COUDRAY MACOUARD.

Ces permissions, arrivant à échéance, sont indispensables au maintien de nos infrastructures existantes sur le domaine public. Nous vous prions donc de bien vouloir, par le biais de cette prorogation, prolonger leur validité jusqu'au 31 décembre 2040.

Après discussion et délibération, le conseil municipal vote à main levée, voix pour 15

REDEVANCE ANNUELLE ORANGE - 2026

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil présent, la redevance orange :

Type d'implantation	Patrimoine	Montant de base 2006	Montant Actualisé	
Artères aériennes	7.46	40,000	64.87	483.95 €
Artères en sous-sol	16,324	30,000	48.65	794.24 €
Emprise au sol	1,000	20,000	32.44	32.44 €
				1310.63 €

TOTAL REDEVANCE 2026 1310.63 €

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE les participations citées ci-dessus
AUTORISE Mr le Maire à faire le titre de recette correspondant aux participations 2026

LOCATION DES TERRES GERBIER ANNEE 2026

Il convient de réviser le loyer des terres à quintaux de blé par la parcelle ZE 51 d'une superficie de 98a80ca située dans la zone artisanale du Pas de la Biche.

Cette parcelle est louée à l'EARL Gerbier.

Le loyer 2025 était de 123.06 €. Considérant l'indice de fermage de 2026 à 127.04. Il convient d'appliquer cette variation de +3.23 %

Le Loyer 2026 s'élève donc à 127.04 €

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE Le loyer 2026 pour un montant de 127.04 €
AUTORISE Mr le Maire à faire le titre de recette

Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public.

Vu l'article L5212-26 du CGCT,
Vu le règlement financier du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

ARTICLE 1
La collectivité de Coudray-Macouard (le) par délibération en date du 09/09/2026 décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante :

DEV112-26-205 Suite dépannage, remplacement du mât au n°226 rue de la seigneurie.
- Montant de la dépense : 990,26€ Net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 742,70€ Net de taxe

Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

ARTICLE 2
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3
Le Président du SIEML,
Monsieur le Maire de Coudray-Macouard (le)
Le Comptable de Coudray-Macouard (le)
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Versement d'une participation au SIEML pour les opérations d'extension de l'éclairage public (hors secteurs d'habitations et d'activités)

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur arrêtant le règlement financier en vigueur,

Article 1
La commune de COUDRAY MACOUARD par délibération du Conseil Municipal en date du 09 septembre 2026.
Décide de verser une participation de 75,00 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :
- Déplacement d'un candélabre (C2) rue de la Seigneurie
- montant de la dépense : 2 227,02 € net de taxe
- taux de participation : 75,00 % (2 227,02 €)
- montant de participation à verser au SIEML : 1 670,27 €

Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

Article 2
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Article 3
Le Maire de la commune de COUDRAY MACOUARD
Le Comptable de la commune de COUDRAY MACOUARD
Le Président du SIEML,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

PCC – Convention participation financière et modalités d'accueil des spectacles manifestation « Petites cités d'Anjou en lumière 2026 »

L'association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire organise et coordonne un évènement du 27 novembre au 20 décembre 2026 qui aura pour titre « Petites Cités en Lumières en Anjou ».

Seront organisées des illuminations et animations de l'ensemble des Petites Cités de Caractère à la tombée de la nuit à la lueur des bougies, permettant la découverte et la mise en valeur du patrimoine bâti et l'organisation de moments festifs et culturels pour le grand public.

Les animations portées par les communes tourneront autour de la thématique de la Lumière et de Noël avec L'organisation de marchés de Noël, de dégustations de produits locaux, soupes et vins chauds, défilés, concerts, lecture de contes, et expositions.

Dans le cadre de la manifestation « Petites Cités d'Anjou en lumière », L'association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire a prévu la programmation de 13 spectacles de rue de 9 compagnies :

- Le trio musical RIVER SWING qui sera programmé en soirée d'inauguration **au Thoureil,** ***le vendredi 27/11/2026.***

- La déambulation musicale et lumineuse PILI PILI qui sera programmé sur la commune **d'Aubigné sur Layon, le** ***samedi 28/11/2026***

- La compagnie Luminescence (LunartX) avec le spectacle en déambulation FEERIE qui sera programmé dans les communes de **Turquant et Denée, le** ***samedi 5 décembre 2026*** et le nouveau **spectacle Cirk'N'Swing** le ***dimanche 20/12/2026*** *à* **Chênehutte Trèves Cunault.**

- La compagnie SPECTRA avec son spectacle Believe qui sera programmé dans la commune de **Montsoreau, le** ***dimanche 6/12/2026*** et **son spectacle Elexir Duo** qui sera programmé dans la commune de **Baugé le** ***samedi 19/12/2026***.

- **La compagnie KumAnati avec son spectacle KumAnati** qui sera programmé dans les communes de **Fontevraud l'Abbaye, le** ***vendredi 11/12/2026*** ; au **Coudray Macouard, le** ***samedi 12/12/2026*** et à **Ingrandes Le Fresne sur Loire le** ***samedi 19/12/2026*** et **son spectacle KumKum Goa** qui sera programmé dans la commune du **Puy Notre Dame le** ***vendredi 18/12/2026***.

-La compagnie Taprobane avec le spectacle Les Feux de Beltaine, le ***vendredi 11/12/2026*** **à Montreuil Bellay** et le **spectacle en déambulation Les Lutins Steam punk,** le ***dimanche 20/12/2026*** **à Savennières**.

-**La compagnie Capitaine Kwan avec son spectacle Exp Low** qui sera programmé aux dates et communes suivantes le ***vendredi 11/12/2026*** **à Saint Florent le Vieil et le** ***samedi 12/12/2026*** **à Béhuard.**

- La compagnie Jacqueline CAMBOUIS avec son spectacle Noël Givré qui sera programmé **à Pouancé,** ***le samedi 12/12/2026***

- La déambulation les échassiers lumineux « Folie Douce » de la compagnie Pénichilline qui sera programmé dans la commune de **Blaison Gohier le** ***vendredi 18/12/2026***

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de choisir d'accueillir le spectacle KumAnati., le 12 Décembre 2026.

Le règlement du spectacle auprès de la compagnie est assuré par L'association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire qui demande une participation financière à la commune sur le montant total du spectacle.

Pour cette participation, la commune de Le Coudray Macouard.s'engage à verser à l'association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire un montant de 1 000 € TTC.

Pour la participation financière et les modalités d'accueil de ce spectacle une convention devra être établie entre L'association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire et la commune de LE COUDRAY MACOUARD

REPAS DES AINES -CONTRAT PREALABLE D'ENGAGEMENT D'ARTISTE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le contrat d'animation pour le repas des ainés qui se déroulera à la salle des fêtes le 12 Novembre 2026

Cette animation comprend un musicien et un chanteur de variété Française
Durée de l'animation 12h 17h30
Coût de l'animation 425 € TTC

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE le contrat préalable d'engagement
AUTORISE Mr le Maire à signer les documents nécessaires

Dossier demande d'attribution fonds de concours pour le financement des moyens matériels

Monsieur le Maire présente aux membres du bureau le dispositif d'attribution fonds de concours pour le financement des moyens matériel nécessaire à la production des repas scolaire pour soutenir une restauration collective publique locale et durable, en cohérence avec :

- Le projet alimentaire territorial (objectifs loi EGALIM, lutte contre le gaspillage alimentaire)
- Le PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique.

Monsieur le Maire présente la liste des achats et des aménagements pour le restaurant scolaire ainsi que le plan de financement.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

VALIDE le projet d'aménagement du restaurant scolaire

AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de d'attribution des fonds de concours

TVLH – Instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mr le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 108 de la loi n° 2025-[X] de finances pour 2026 instituant la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) et créant l'article 1406 bis du Code général des impôts ;

Considérant la nécessité de lutter contre la vacance des logements et de favoriser l'offre d'habitat sur le territoire de la commune ;

Considérant que la commune se situe en zone dite « non tendue » et qu'il appartient au Conseil municipal de décider de l'institution de cette taxe pour les locaux vacants depuis plus de deux années au 1er janvier de l'année d'imposition ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 2 abstentions et 1 contre :

INSTAURE la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1er janvier 2027, conformément aux dispositions de l'article 1406 bis du Code général des impôts.

PRÉCISE que le taux de la taxe sera fixé ultérieurement par une délibération distincte prise dans les conditions prévues par l'article 1639 A du CGI.

CHARGÉ Mr .le Maire de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission aux services de l'État (contrôle de légalité et services fiscaux).

Vente terrain RICHARD Jean Pierre (information)

Disponibilité foncière concernant le terrain de Mr Richard Jean Pierre jouxtant le parking de l'école

Prix proposition : 50ke
1500m²

Pouvoir donner au Maire pour signer les décomptes généraux et définitifs (DGD) et les avenants aux marchés publics, y compris ceux comportant des pénalités

Le Conseil municipal de la commune de Le Coudray Macouard régulièrement convoqué, s'est réuni le 09/09/2026 sous la présidence de Gérard POLICE Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 relatif aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal ;

Vu le Code de la commande publique,

Considérant qu'il convient de faciliter la gestion administrative et financière des marchés publics conclus par la commune ;

Considérant que les décomptes généraux et définitifs (DGD) constituent les documents permettant d'arrêter définitivement les sommes dues au titre de l'exécution des marchés publics ;

Considérant que certains avenants peuvent notamment avoir pour objet de constater des modifications des prestations, des incidences financières ou l'application de pénalités prévues aux pièces contractuelles du marché ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Autorise et donne pouvoir au Maire pour signer, au nom et pour le compte de la commune, les décomptes généraux et définitifs (DGD) relatifs aux marchés publics conclus par la commune, ainsi que tous documents nécessaires à leur établissement, leur validation et leur règlement.

Autorise et donne pouvoir au Maire pour signer les avenants aux marchés publics conclus par la commune, notamment les avenants ayant pour objet de constater ou de formaliser l'application de pénalités prévues par les documents contractuels du marché, dans le respect des dispositions du Code de la commande publique et des crédits budgétaires disponibles.

Précise que la présente autorisation s'exerce dans le cadre des marchés régulièrement attribués et dans le respect des règles relatives aux modifications des marchés publics.

Autorise le Maire à signer tous actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dit que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur

Prévision de création d'un poste d'agent technique (pour information)

En prévision l'embauche d'un nouvel agent technique

Les infos seront prises au niveau du CDG 49 quant aux règles à respecter

Définir sur quel grade l'embauche sera faite, quelle sera la durée du temps de travail et sur quel profil on engage les recherches.

ANNULATION TITRE DE LOYER LE P'TIT MARCHE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil présents la demande reçue par mail de Mme Poudret Catherine relatant la baisse de son chiffre d'affaires dû à la canicule.

De ce fait elle demande la réduction de ses titres de loyers qu'elle ne peut pas honorer.

Après discussion et délibération, le conseil municipal par 9 voix pour et 6 abstentions :

VALIDE l'annulation des titres de loyers des mois de Aout et septembre 2026
AUTORISE Mr le Maire à émettre les annulatifs

Rapport Socotec (pour information)

Effectuer des devis par un électricien pour les travaux à prévoir.
Local foot pour que ce dernier soit sécurisé pour les locations.
Problème de disjoncteur, le tout a été coupé, le comité des fêtes a perdu de la marchandise, remboursement proposé de la marchandise perdue. Le comité doit transmettre le prix.

C- Journée du Patrimoine (pour information)

Lister les élus présents aux journées du patrimoine afin de faire les visites de la mairie
Préparer un pitch pour présenter la mairie
Horaire en fonction des disponibilités de chacun

D- Vœux 2027

Fixer une date de présentation des vœux en janvier

- ⇨ 16 janvier 2027 à 18h30

E- Dossier PCC (pour information)

Nous avons maintenant un objectif important : finaliser notre dossier PCC pour le 23 octobre. Nous allons également recevoir le coordinateur régional le 18 septembre de 9h à 11h pour préparer la visite et l'homologation.
Cette rencontre sera donc importante pour faire le point sur nos actions, nos aménagements Je compte donc sur la présence du maximum d'entre vous afin que nous puissions travailler efficacement,
La commission doit également travailler en amont de cette rencontre

F- Restaurant (pour information

Le dossier avance doucement, mais nous allons maintenant reprendre ce sujet afin de faire progresser concrètement.
L'objectif est de faire le tour de l'ensemble des travaux à réaliser et d'obtenir des estimations auprès artisans.
La rentrée de septembre est une période plus favorable pour les solliciter, avec davantage de disponibilités pour établir les devis.
Nous allons donc relancer ce dossier dès maintenant afin d'avoir une vision précise des travaux, et des différentes étapes à prévoir.

Quid de la vente si pas de restaurant ensuite pour PCC ?

G- Dossier entretien individuel du personnel (pour information)

Un entretien individuel est obligatoire avant la fin de l'année entretien individuel est obligatoire Toutes les personnes qui souhaitent y participer avec les adjoints pourront bien évidemment le faire.
L'objectif est de pouvoir échanger individuellement avec chacun, faire le point et recueillir leurs remarques et propositions.

H- Commission organisation (pour information)

Nous allons maintenant nous mettre au travail afin de lancer et préparer les différentes commissions qui se réuniront dans les prochaines semaines. Notre rôle est notamment de piloter les dossiers relevant de nos délégations, préparer les sujets à présenter en commission, coordonner le travail avec vous les conseillers municipaux. L'objectif est que chaque commission puisse travailler de manière efficace, avec des dossiers préparés avec des dossiers préparés en amont et une véritable participation de chacun. Nous avons beaucoup de dossiers à avancer dans les prochains mois,

I- Vente de la pharmacie (pour information)

En attente de retour des documents de l'acheteur pour une prise de RDV avec la notaire

J- Parrainage élection présidentiel

Fin de séance à 22h45

LE COUDRAY-MACOUARD
PETITE CITÉ DE CARACTÈRE

Procès Verbal

Du 09 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six le neuf septembre à vingt heure trente minutes le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur POLICE Gérard.

Etaient présents : POLICE Gérard, DELEVAL Balsamie, FLEURY-MENOU Christine, ANGELI Stéfane, LECOMTE-GUILLOTTE Héloïse, BERGER Pascal, MENOU Gaëtan, , DANIEL Christelle, NEVERS Thomas, BENOIST Romain, POIRIER Sylvie, HAMEURY-CHEVALLIER Frédérique, et ASTARCI Erol

Pouvoirs : Fabrice GEORG donne pouvoir à Stéfane ANGELI, Stéphanie LEMEROND donne pouvoir à Balsamie DELEVAL

Formant la majorité des membres en exercice.

Il a été procédé, conformément l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Héloïse LECOMTE-GUILLOTTE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORANGE – Renouvellement permission de voirie

Handirect nous contact en tant que prestataire mandaté par la société Orange pour assurer la gestion de ses obligations réglementaires relatives à son réseau de télécommunications.

À ce titre, la société Handirect a été chargée d'effectuer, en son nom, les démarches nécessaires à la prorogation des permissions de voirie liées aux infrastructures déployées sur votre territoire.

Nous sollicitons donc votre accord pour la prorogation des permissions de voirie, dont les références figurent en annexe de ce mail, permettant l'occupation du domaine public par les réseaux de communications électroniques d'Orange situés sur votre territoire : LE COUDRAY MACOUARD.

Ces permissions, arrivant à échéance, sont indispensables au maintien de nos infrastructures existantes sur le domaine public. Nous vous prions donc de bien vouloir, par le biais de cette prorogation, prolonger leur validité jusqu'au 31 décembre 2040.

Après discussion et délibération, le conseil municipal vote à main levée, voix pour 15

REDEVANCE ANNUELLE ORANGE - 2026

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil présent, la redevance orange :

Type d'implantation	Patrimoine	Montant de base 2006	Montant Actualisé	
Artères aériennes	7.46	40,000	64.87	483.95 €
Artères en sous-sol	16,324	30,000	48.65	794.24 €
Emprise au sol	1,000	20,000	32.44	32.44 €
				1310.63 €

TOTAL REDEVANCE 2026 1310.63 €

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE les participations citées ci-dessus
AUTORISE Mr le Maire à faire le titre de recette correspondant aux participations 2026

LOCATION DES TERRES GERBIER ANNEE 2026

Il convient de réviser le loyer des terres à quintaux de blé par la parcelle ZE 51 d'une superficie de 98a80ca située dans la zone artisanale du Pas de la Biche.

Cette parcelle est louée à l'EARL Gerbier.

Le loyer 2025 était de 123.06 €. Considérant l'indice de fermage de 2026 à 127.04. Il convient d'appliquer cette variation de +3.23 %

Le Loyer 2026 s'élève donc à 127.04 €

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE Le loyer 2026 pour un montant de 127.04 €
AUTORISE Mr le Maire à faire le titre de recette

Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public.

Vu l'article L5212-26 du CGCT,
Vu le règlement financier du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

ARTICLE 1
La collectivité de Coudray-Macouard (le) par délibération en date du 09/09/2026 décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante :

DEV112-26-205 Suite dépannage, remplacement du mât au n°226 rue de la seigneurie.
- Montant de la dépense : 990,26€ Net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 742,70€ Net de taxe

Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

ARTICLE 2
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3
Le Président du SIEML,
Monsieur le Maire de Coudray-Macouard (le)
Le Comptable de Coudray-Macouard (le)
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Versement d'une participation au SIEML pour les opérations d'extension de l'éclairage public (hors secteurs d'habitations et d'activités)

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur arrêtant le règlement financier en vigueur,

Article 1
La commune de COUDRAY MACOUARD par délibération du Conseil Municipal en date du 09 septembre 2026.
Décide de verser une participation de 75,00 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :
- Déplacement d'un candélabre (C2) rue de la Seigneurie
- montant de la dépense : 2 227,02 € net de taxe
- taux de participation : 75,00 % (2 227,02 €)
- montant de participation à verser au SIEML : 1 670,27 €

Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

Article 2
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Article 3
Le Maire de la commune de COUDRAY MACOUARD
Le Comptable de la commune de COUDRAY MACOUARD
Le Président du SIEML,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

PCC – Convention participation financière et modalités d'accueil des spectacles manifestation « Petites cités d'Anjou en lumière 2026 »

L'association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire organise et coordonne un évènement du 27 novembre au 20 décembre 2026 qui aura pour titre « Petites Cités en Lumières en Anjou ».

Seront organisées des illuminations et animations de l'ensemble des Petites Cités de Caractère à la tombée de la nuit à la lueur des bougies, permettant la découverte et la mise en valeur du patrimoine bâti et l'organisation de moments festifs et culturels pour le grand public.

Les animations portées par les communes tourneront autour de la thématique de la Lumière et de Noël avec L'organisation de marchés de Noël, de dégustations de produits locaux, soupes et vins chauds, défilés, concerts, lecture de contes, et expositions.

Dans le cadre de la manifestation « Petites Cités d'Anjou en lumière », L'association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire a prévu la programmation de 13 spectacles de rue de 9 compagnies :

- Le trio musical RIVER SWING qui sera programmé en soirée d'inauguration **au Thoureil,** ***le vendredi 27/11/2026.***

- La déambulation musicale et lumineuse PILI PILI qui sera programmé sur la commune **d'Aubigné sur Layon, le** ***samedi 28/11/2026***

- La compagnie Luminescence (LunartX) avec le spectacle en déambulation FEERIE qui sera programmé dans les communes de **Turquant et Denée, le** ***samedi 5 décembre 2026*** et le nouveau **spectacle Cirk'N'Swing** le ***dimanche 20/12/2026*** *à* **Chênehutte Trèves Cunault.**

- La compagnie SPECTRA avec son spectacle Believe qui sera programmé dans la commune de **Montsoreau, le** ***dimanche 6/12/2026*** et **son spectacle Elexir Duo** qui sera programmé dans la commune de **Baugé le** ***samedi 19/12/2026***.

- **La compagnie KumAnati avec son spectacle KumAnati** qui sera programmé dans les communes de **Fontevraud l'Abbaye, le** ***vendredi 11/12/2026*** ; au **Coudray Macouard, le** ***samedi 12/12/2026*** et à **Ingrandes Le Fresne sur Loire le** ***samedi 19/12/2026*** et **son spectacle KumKum Goa** qui sera programmé dans la commune du **Puy Notre Dame le** ***vendredi 18/12/2026***.

-La compagnie Taprobane avec le spectacle Les Feux de Beltaine, le ***vendredi 11/12/2026*** **à Montreuil Bellay** et le **spectacle en déambulation Les Lutins Steam punk,** le ***dimanche 20/12/2026*** **à Savennières**.

-**La compagnie Capitaine Kwan avec son spectacle Exp Low** qui sera programmé aux dates et communes suivantes le ***vendredi 11/12/2026*** **à Saint Florent le Vieil et le** ***samedi 12/12/2026*** **à Béhuard.**

- La compagnie Jacqueline CAMBOUIS avec son spectacle Noël Givré qui sera programmé **à Pouancé,** ***le samedi 12/12/2026***

- La déambulation les échassiers lumineux « Folie Douce » de la compagnie Pénichilline qui sera programmé dans la commune de **Blaison Gohier le** ***vendredi 18/12/2026***

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de choisir d'accueillir le spectacle KumAnati., le 12 Décembre 2026.

Le règlement du spectacle auprès de la compagnie est assuré par L'association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire qui demande une participation financière à la commune sur le montant total du spectacle.

Pour cette participation, la commune de Le Coudray Macouard.s'engage à verser à l'association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire un montant de 1 000 € TTC.

Pour la participation financière et les modalités d'accueil de ce spectacle une convention devra être établie entre L'association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire et la commune de LE COUDRAY MACOUARD

REPAS DES AINES -CONTRAT PREALABLE D'ENGAGEMENT D'ARTISTE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le contrat d'animation pour le repas des ainés qui se déroulera à la salle des fêtes le 12 Novembre 2026

Cette animation comprend un musicien et un chanteur de variété Française
Durée de l'animation 12h 17h30
Coût de l'animation 425 € TTC

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE le contrat préalable d'engagement
AUTORISE Mr le Maire à signer les documents nécessaires

Dossier demande d'attribution fonds de concours pour le financement des moyens matériels

Monsieur le Maire présente aux membres du bureau le dispositif d'attribution fonds de concours pour le financement des moyens matériel nécessaire à la production des repas scolaire pour soutenir une restauration collective publique locale et durable, en cohérence avec :

- Le projet alimentaire territorial (objectifs loi EGALIM, lutte contre le gaspillage alimentaire)
- Le PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique.

Monsieur le Maire présente la liste des achats et des aménagements pour le restaurant scolaire ainsi que le plan de financement.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

VALIDE le projet d'aménagement du restaurant scolaire

AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de d'attribution des fonds de concours

TVLH – Instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mr le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 108 de la loi n° 2025-[X] de finances pour 2026 instituant la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) et créant l'article 1406 bis du Code général des impôts ;

Considérant la nécessité de lutter contre la vacance des logements et de favoriser l'offre d'habitat sur le territoire de la commune ;

Considérant que la commune se situe en zone dite « non tendue » et qu'il appartient au Conseil municipal de décider de l'institution de cette taxe pour les locaux vacants depuis plus de deux années au 1er janvier de l'année d'imposition ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 2 abstentions et 1 contre :

INSTAURE la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1er janvier 2027, conformément aux dispositions de l'article 1406 bis du Code général des impôts.

PRÉCISE que le taux de la taxe sera fixé ultérieurement par une délibération distincte prise dans les conditions prévues par l'article 1639 A du CGI.

CHARGÉ Mr .le Maire de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission aux services de l'État (contrôle de légalité et services fiscaux).

Vente terrain RICHARD Jean Pierre (information)

Disponibilité foncière concernant le terrain de Mr Richard Jean Pierre jouxtant le parking de l'école

Prix proposition : 50ke
1500m²

Pouvoir donner au Maire pour signer les décomptes généraux et définitifs (DGD) et les avenants aux marchés publics, y compris ceux comportant des pénalités

Le Conseil municipal de la commune de Le Coudray Macouard régulièrement convoqué, s'est réuni le 09/09/2026 sous la présidence de Gérard POLICE Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 relatif aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal ;

Vu le Code de la commande publique,

Considérant qu'il convient de faciliter la gestion administrative et financière des marchés publics conclus par la commune ;

Considérant que les décomptes généraux et définitifs (DGD) constituent les documents permettant d'arrêter définitivement les sommes dues au titre de l'exécution des marchés publics ;

Considérant que certains avenants peuvent notamment avoir pour objet de constater des modifications des prestations, des incidences financières ou l'application de pénalités prévues aux pièces contractuelles du marché ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Autorise et donne pouvoir au Maire pour signer, au nom et pour le compte de la commune, les décomptes généraux et définitifs (DGD) relatifs aux marchés publics conclus par la commune, ainsi que tous documents nécessaires à leur établissement, leur validation et leur règlement.

Autorise et donne pouvoir au Maire pour signer les avenants aux marchés publics conclus par la commune, notamment les avenants ayant pour objet de constater ou de formaliser l'application de pénalités prévues par les documents contractuels du marché, dans le respect des dispositions du Code de la commande publique et des crédits budgétaires disponibles.

Précise que la présente autorisation s'exerce dans le cadre des marchés régulièrement attribués et dans le respect des règles relatives aux modifications des marchés publics.

Autorise le Maire à signer tous actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dit que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur

Prévision de création d'un poste d'agent technique (pour information)

En prévision l'embauche d'un nouvel agent technique

Les infos seront prises au niveau du CDG 49 quant aux règles à respecter

Définir sur quel grade l'embauche sera faite, quelle sera la durée du temps de travail et sur quel profil on engage les recherches.

ANNULATION TITRE DE LOYER LE P'TIT MARCHE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil présents la demande reçue par mail de Mme Poudret Catherine relatant la baisse de son chiffre d'affaires dû à la canicule.

De ce fait elle demande la réduction de ses titres de loyers qu'elle ne peut pas honorer.

Après discussion et délibération, le conseil municipal par 9 voix pour et 6 abstentions :

VALIDE l'annulation des titres de loyers des mois de Aout et septembre 2026
AUTORISE Mr le Maire à émettre les annulatifs

Rapport Socotec (pour information)

Effectuer des devis par un électricien pour les travaux à prévoir.
Local foot pour que ce dernier soit sécurisé pour les locations.
Problème de disjoncteur, le tout a été coupé, le comité des fêtes a perdu de la marchandise, remboursement proposé de la marchandise perdue. Le comité doit transmettre le prix.

C- Journée du Patrimoine (pour information)

Lister les élus présents aux journées du patrimoine afin de faire les visites de la mairie
Préparer un pitch pour présenter la mairie
Horaire en fonction des disponibilités de chacun

D- Vœux 2027

Fixer une date de présentation des vœux en janvier

- ⇨ 16 janvier 2027 à 18h30

E- Dossier PCC (pour information)

Nous avons maintenant un objectif important : finaliser notre dossier PCC pour le 23 octobre. Nous allons également recevoir le coordinateur régional le 18 septembre de 9h à 11h pour préparer la visite et l'homologation.
Cette rencontre sera donc importante pour faire le point sur nos actions, nos aménagements Je compte donc sur la présence du maximum d'entre vous afin que nous puissions travailler efficacement,
La commission doit également travailler en amont de cette rencontre

F- Restaurant (pour information

Le dossier avance doucement, mais nous allons maintenant reprendre ce sujet afin de faire progresser concrètement.
L'objectif est de faire le tour de l'ensemble des travaux à réaliser et d'obtenir des estimations auprès artisans.
La rentrée de septembre est une période plus favorable pour les solliciter, avec davantage de disponibilités pour établir les devis.
Nous allons donc relancer ce dossier dès maintenant afin d'avoir une vision précise des travaux, et des différentes étapes à prévoir.

Quid de la vente si pas de restaurant ensuite pour PCC ?

G- Dossier entretien individuel du personnel (pour information)

Un entretien individuel est obligatoire avant la fin de l'année entretien individuel est obligatoire Toutes les personnes qui souhaitent y participer avec les adjoints pourront bien évidemment le faire.
L'objectif est de pouvoir échanger individuellement avec chacun, faire le point et recueillir leurs remarques et propositions.

H- Commission organisation (pour information)

Nous allons maintenant nous mettre au travail afin de lancer et préparer les différentes commissions qui se réuniront dans les prochaines semaines. Notre rôle est notamment de piloter les dossiers relevant de nos délégations, préparer les sujets à présenter en commission, coordonner le travail avec vous les conseillers municipaux. L'objectif est que chaque commission puisse travailler de manière efficace, avec des dossiers préparés avec des dossiers préparés en amont et une véritable participation de chacun. Nous avons beaucoup de dossiers à avancer dans les prochains mois,

I- Vente de la pharmacie (pour information)

En attente de retour des documents de l'acheteur pour une prise de RDV avec la notaire

J- Parrainage élection présidentiel

Fin de séance à 22h45